

Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 28 août 2018

Les Transports publics genevois enrichissent leur offre : lancement de deux nouvelles lignes transfrontalières

Les Transports publics genevois (tpg) ont inauguré officiellement le mardi 28 août 2018 les lignes 62 et 63 de leur réseau. Deux nouveaux parcours entre la Suisse et la France qui élargissent l'offre des tpg à l'intention des usagers passant par le sud du canton de Genève. L'événement s'est tenu en présence des différents partenaires institutionnels impliqués dans cette réalisation transfrontalière.

Les Transports publics genevois (tpg) étoffent leur offre suite à la mise en service de deux nouvelles lignes d'autobus portant les numéros 62 et 63 entre le canton de Genève et le département de la Haute-Savoie. L'inauguration officielle de ces parcours a eu lieu le mardi 28 août 2018 en présence des autorités suisses et françaises.

La création de ces lignes résulte des moyens supplémentaires accordés par l'Etat de Genève aux tpg. Leur mise en service vise à répondre aux besoins croissants de mobilité manifestés par la population. Elle fait aussi suite à la lettre d'intention signée le 23 janvier 2018 pour désengorger les douanes du sud du canton de Genève impliquant les autorités suisses et françaises concernées.

Solution à un important trafic pendulaire

« Les nouvelles lignes 62 et 63 résultent d'un dialogue engagé au niveau institutionnel. Elles répondent de manière concrète à une demande des citoyens, a déclaré Serge Dal Busco, le conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures. Elles doivent permettre, tout comme la mise en place de nouveaux outils facilitant le covoiturage, d'apaiser la situation actuelle ». En effet, les communes de Soral, Avusy, Perly-Certoux et Chancy notamment, voient passer chaque jour sur leurs routes un important trafic pendulaire transfrontalier. « Il s'agit de poursuivre ces efforts en informant et en favorisant le report modal », a indiqué Pierre-Jean Crastes, le président de la Communauté de communes du Genevois.

Mise en service de P+R

« Après le renforcement de l'offre de trams en avril dernier, les tpg poursuivent leurs efforts pour améliorer la mobilité durable au sein du Grand Genève », a ajouté Denis Berdoz, directeur général des tpg.

Dans le détail, la ligne 62 relie la commune française de Collonges-sous-Salève, qui est dotée d'un P+R de 300 places, au Bachet-de-Pesay. Un nouveau parcours qui offre aux clients des tpg la possibilité de rejoindre de nombreuses lignes, dont les lignes de trams 12 et 18, du lundi au samedi, en direction du centre-ville de Genève. Un tracé qui passe par la Croix-de-Rozon, en renforcement de la ligne 44, ainsi que par la route d'Annecy ce qui permet une liaison proche pour les habitants du village de Landecy. La ligne 62 verra son attractivité encore renforcée lors de la mise en service du Léman Express en 2019.

La ligne 63 permet, pour sa part, aux habitants de Viry et aux pendulaires qui utiliseront le P+R construit sur la commune française de se rendre, du lundi au vendredi, à Confignon-Croisée. En cours de parcours, ils pourront descendre le matin à l'arrêt P+R Bernex pour rejoindre les trams de la ligne 14. Les minibus circuleront à la cadence d'un véhicule toutes les quinze minutes. A la mi-journée, une course sera proposée dans les deux sens à un intervalle de trente minutes. Et le soir, la ligne 63 circulera uniquement dans le sens Confignon-Croisée – Viry-Eglise, sans desserte du P+R Bernex. En conséquence, les voyageurs devront descendre du tram à Confignon-Croisée pour rejoindre la ligne 63.

Pour de plus amples informations : François Mutter, porte-parole des tpg. +41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.françois@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.